



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'une étude d'impact de la génération du trafic routier
dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 30 janvier 2025,

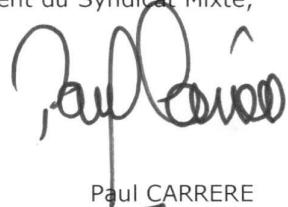
DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SARL INGENIERIE SECURITE ROUTIERE - 46 Rue Paul Duthil - 40800 Aire-sur-l'Adour
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'une étude d'impact de la génération du trafic routier dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque comprenant 2 phases comme suit :
 - Phase 1 : Recueil des données avec des comptages de trafic et analyse de la génération du trafic de la plateforme
 - Phase 2 : Simulation dynamique du trafic et analyse des impacts (accidentalité et analyse de la sécurité routière, analyse des impacts sur la circulation routière, analyse des impacts sur la qualité de l'air et analyse des impacts sur la structure de chaussée)
 - **Montant :** 24 600,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

04 FEV. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,



Paul CARRERE